



Les bourses d'études de la Fondation Rotary

Bourses d'études d'une année

25 000 USD pour étudier à l'étranger pendant un an

Bourses d'études pluriannuelles

Bourses de 12 500 USD par an pour deux années d'études à l'étranger dans le cadre d'un cursus sanctionné par un diplôme

Stages linguistiques

Bourses de 12 000 USD pour un stage de 3 mois et de 17 000 USD pour un stage de 6 mois

Subventions pour professeurs de l'enseignement supérieur

Accordées aux professeurs du supérieur souhaitant enseigner dans une université ou une école supérieure de leur choix dans un pays en développement

14 000 USD pour une mission de 3 à 5 mois ou 25 000 USD pour une mission de 6 à 10 mois



La Fondation Rotary est le principal pourvoyeur privé de bourses d'études de niveau universitaire au monde.



Contactez le Rotary club le plus proche pour obtenir un dossier de candidature et les dates limites de dépôt.

Pour en savoir plus : www.rotary.org ; courriel : contact.center@rotary.org

- Environ 800 boursiers partent chaque année étudier à l'étranger.
- Familiarisation avec les cultures de près de 70 pays.
- Des boursiers et enseignants en provenance de plus de 70 pays.
- Un réseau mondial de plus de 39 000 anciens boursiers.
- Des bourses qui renforcent l'entente entre les peuples depuis plus d'un demi-siècle.



The Rotary Foundation of Rotary International
One Rotary Center
1560 Sherman Avenue
Evanston, IL 60201-3698 États-Unis
www.rotary.org

132-FR—(808)

Bourses d'études et subventions pour professeurs de l'enseignement supérieur



Des programmes éducatifs internationaux pour ambassadeurs de bonne volonté



La Fondation Rotary du Rotary International

PROGRAMME DES BOURSES D’ÉTUDES DE LA FONDATION ROTARY

Ces bourses ont pour objectif de promouvoir l’entente entre les peuples et s’inscrivent dans le cadre de la vision de la Fondation :

- Assurer la prise de conscience et le respect des différences culturelles en envoyant des boursiers à l’étranger.
- Instiller l’idéal rotarien par une participation active aux actions du Rotary.
- Inciter les boursiers à axer leur vie professionnelle et personnelle sur l’amélioration des conditions de vie chez eux et à l’étranger.
- Former des leaders capables de résoudre les problèmes humanitaires mondiaux.
- Faire participer toutes les régions du monde.
- Encourager les Rotariens du monde entier à augmenter les possibilités de participation des étudiants en provenance des pays à faibles revenus.
- Promouvoir un lien à long terme des boursiers avec le Rotary.

Pendant leur séjour à l’étranger, les boursiers ont pour mission d’être de véritables ambassadeurs de bonne volonté du Rotary et de leur pays en effectuant des exposés dans des clubs et districts, des établissements scolaires, des associations et autres. Une fois de retour chez eux, les étudiants doivent parler de leur séjour à l’étranger, en particulier lors des réunions du Rotary club qui les a parrainés.

CONSEILLERS ROTARIENS

Les boursiers bénéficient des conseils et de l’assistance de conseillers rotariens dans leur pays ainsi que dans celui où ils étudient. Les étudiants reçoivent ainsi une bonne préparation avant leur départ et savent qui contacter durant leur séjour à l’étranger.

CONDITIONS

Les candidats doivent justifier, au début de la bourse, de deux années d’études supérieures ou d’un diplôme de fin d’études secondaires suivi de deux années minimum d’activité professionnelle. Ils doivent être ressortissants d’un pays où le Rotary est implanté. Les dossiers sont soumis à un Rotary club de la région où le candidat habite, étudie ou travaille. Les personnes handicapées et les Rotaractiens sont encouragés à postuler.

Sont inéligibles :

Les Rotariens ou Rotariens d’honneur ; les employés d’un club, d’un district, du Rotary International ou de toute autre entité du Rotary ; leurs conjoints ; leurs descendants directs (enfants adoptés ou non ou petits-enfants) et leurs conjoints ; leurs ascendants directs (parents ou grands-parents).

BOURSES D’ÉTUDES D’UNE ANNÉE

Comme leur nom l’indique, ces bourses sont accordées pour une année universitaire (en principe neuf mois) d’études à plein temps dans un établissement assigné par la Fondation. Les études étant limitées à une année universitaire, les étudiants ne sont pas tenus d’obtenir un diplôme ou certificat. Puisque les boursiers doivent maîtriser la langue du pays où ils étudieront, les bourses ne sont en général pas accordées pour l’étude d’une langue étrangère.

Montant des bourses

Les bourses sont d’un montant fixe de 25 000 dollars. Veuillez vous référer au site www.rotary.org pour confirmation du montant pour chaque année.

La bourse est destinée à financer le voyage aller-retour, des cours de perfectionnement linguistique pendant un mois si la Fondation le juge nécessaire, les droits d’inscription pour une année universitaire, quelques fournitures, les repas et l’hébergement. Il n’est absolument pas tenu compte des dépenses résultant de préférences personnelles. Un étudiant étant assigné à un établissement de son choix dont le coût dépasse le montant de sa bourse devra prendre en charge les frais supplémentaires.

BOURSES D’ÉTUDES PLURIANNUELLES

Ces bourses couvrent deux années d’études dans un établissement assigné par la Fondation. Elles peuvent être utilisées pour toute discipline ; il suffit d’être inscrit dans un programme universitaire à plein temps sanctionné par un diplôme.

Montant des bourses

Les bourses sont d’un montant fixe de 12 500 dollars ou son équivalent, par année. Veuillez vous référer au site www.rotary.org pour confirmation du montant pour chaque année. Ces bourses sont destinées à couvrir une partie seulement des frais encourus dans le cadre d’études sanctionnées par un seul diplôme dans un seul établissement. Tous frais excédant ce montant sont à la charge du boursier.

STAGES LINGUISTIQUES

Ces bourses couvrent des stages de trois ou six mois dans un établissement désigné par la Fondation. La bourse de trois mois concerne plus particulièrement les candidats possédant déjà des connaissances solides en langues, celle de six mois s’adresse aux étudiants dont la pratique d’une langue pose encore des problèmes. Les candidats doivent avoir étudié la langue au niveau universitaire pendant au moins un an.

Montant des bourses

Les bourses sont d’un montant fixe de 12 000 dollars pour un stage linguistique de trois mois et de 17 000 dollars pour un stage de six mois. Elles sont destinées à financer le voyage aller-retour, les frais d’inscription, de pension et d’hébergement chez l’habitant. Les étudiants séjournent dans des familles d’accueil. Veuillez vous référer au site www.rotary.org pour confirmation du montant pour chaque année.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Veuillez vous référer au formulaire *Bourses de la Fondation – Candidature* [139-FR] ou bien au site www.rotary.org pour obtenir les critères.

PROCÉDURE DE CANDIDATURE

Ce programme vous intéresse : contactez un Rotary club de votre ville afin d’obtenir les formulaires requis et les dates de dépôt de dossier, et vérifier que le type de bourse qui vous intéresse est bel et bien disponible. Il est aussi possible d’obtenir un dossier auprès de la Fondation Rotary ou du site du Rotary (www.rotary.org) à condition d’avoir vérifié au préalable auprès d’un club la disponibilité de la bourse.

Les dossiers des postulants parrainés par les clubs sont étudiés au niveau du district. Les dossiers des candidats parrainés par le district sont envoyés à la Fondation Rotary pour approbation définitive par les administrateurs et affectation aux divers établissements. Les dossiers soumis directement à la Fondation Rotary par les candidats sans l’aval du club et du district sont automatiquement rejetés.

Fonds Bourses pour pays à faibles revenus

Ce fonds permet à au plus 32 boursiers de pays à faibles revenus d’étudier à l’étranger. Chaque district de ces pays peut soumettre une candidature même si aucuns fonds n’ont été alloués à ce programme. Les districts regroupant plusieurs pays sont autorisés à faire une demande par pays à faibles revenus compris dans le district. Les boursiers sont sélectionnés à l’échelle mondiale. Les candidatures se font au niveau d’un Rotary club. Il est possible de postuler à une bourse d’un an ou à un stage linguistique.

ÉCHÉANCES DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les clubs fixent les dates de dépôt des dossiers entre mars et le 15 août de l’année précédant celle du départ à l’étranger. Par exemple, une personne intéressée par des études à l’étranger débutant entre le 1^{er} juillet 2010 et le 30 juin 2011 doit soumettre un dossier de demande au Rotary club de sa localité entre mars et août 2009. Les décisions et les affectations sont annoncées avant le 15 décembre de l’année de dépôt du dossier.

SUBVENTIONS POUR PROFESSEURS DE L’ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les objectifs du programme sont de :

- Favoriser l’entente entre les peuples et la paix dans le monde tout en renforçant l’éducation dans les pays à faibles revenus.
- Promouvoir entre enseignants l’échange d’idées et de méthodes d’enseignement.
- Participer au développement des pays à faibles revenus en parrainant le séjour d’enseignants capables d’enseigner des sujets ayant une application pratique pour le pays d’accueil.

Ce programme associe donc deux des priorités de la Fondation : l’éducation et le bénévolat. Les professeurs sont tenus de remplir leur rôle d’ambassadeurs de bonne volonté tant chez eux que dans le pays bénéficiaire, par le biais d’interventions dans les clubs et districts. De retour de mission, ils présentent un compte rendu aux Rotariens qui les ont parrainés et à toute autre audience locale intéressée.

Le district peut choisir d’allouer un montant de 14 000 USD pour une mission de 3 à 5 mois ou de 25 000 USD pour une mission de 6 à 10 mois. Les récipiendaires partent en mission dans un pays à faibles revenus (obligatoirement à l’étranger).

ÉLIGIBILITÉ

Le candidat

- Doit être (ou avoir été pour les retraités) titulaire d’une charge de cours dans une université ou une école supérieure accréditée et justifier d’au moins trois années à plein temps. Le niveau du poste occupé n’entre pas dans les critères de sélection.
- Doit résider et doit se rendre dans un pays ayant au moins un Rotary club.
- Doit être ressortissant d’un pays où le Rotary est implanté.
- Doit soumettre son dossier à un Rotary club de la région où il réside ou travaille.
- Doit maîtriser la langue du pays où il souhaite enseigner.
- Peut être Rotarien ou non Rotarien.

De plus :

- Les sujets enseignés doivent avoir des applications pratiques pour le développement socio-économique du pays d’accueil.
- L’établissement doit être situé dans un pays à faibles revenus.

RESPONSABILITÉS DES PROFESSEURS

- Le récipiendaire se charge de régler toutes les formalités auprès de l’établissement d’accueil, avant et pendant sa mission, ainsi que de l’obtention d’un congé auprès de son propre établissement.
- Le récipiendaire commencera sa mission entre le 1^{er} juillet et le 30 juin de l’année universitaire pour laquelle le dossier a été déposé.

- Le récipiendaire doit enseigner dans le même établissement pendant au moins toute la durée de la période couverte par la subvention. Pendant cette période, il ne peut consacrer que la moitié de son temps de mission à la recherche, l’autre moitié devant obligatoirement être consacrée à des activités afférentes à l’enseignement.
- Il est tenu de soumettre un rapport à la Fondation en fin de mission. Pour les missions de 6 à 10 mois, il doit également soumettre un rapport intermédiaire.
- Il est libre de dépenser sa subvention comme il l’entend : dépenses personnelles, billet d’avion aller-retour, enseignement et recherche, et divers faux frais.

PROCÉDURE DE DEMANDE

La disponibilité des subventions est déterminée par les districts et elle varie d’une année sur l’autre. Le candidat doit donc se renseigner auprès de son club ou de son district pour savoir si celui-ci a alloué des fonds à ce programme et pour connaître les échéances.

Le candidat dépose sa demande auprès d’un Rotary club de la région où il réside ou celui de son lieu de travail. Les candidats parrainés par un club sont en compétition au niveau du district, tandis que les demandes parrainées par le district sont directement soumises au conseil d’administration de la Fondation.

Si vous souhaitez faire une demande, veuillez remplir le formulaire correspondant et soumettre :

- Votre curriculum vitæ mis à jour ;
- Lettre de motivation de deux pages au maximum décrivant avec précision la façon dont le candidat envisage de remplir son rôle d’ambassadeur de bonne volonté dans le cadre de cette mission et comment son enseignement peut contribuer au développement socio-économique du pays d’accueil ;
- Deux lettres de recommandation émanant de collègues et évaluant les compétences d’enseignant et de chercheur du candidat ;
- Copies de toute correspondance échangée avec l’établissement d’accueil ;
- Niveau et compétences dans la langue du pays d’accueil (si langue étrangère).

Les délais de dépôt des dossiers sont fixés par les clubs en fonction des échéances de leur district, mais ils sont obligatoirement compris entre les mois de mars et d’août de l’année précédant celle où la mission doit commencer. Par exemple, un candidat souhaitant débiter sa mission entre le 1^{er} juillet 2010 et le 30 juin 2011 doit déposer sa candidature entre mars et août 2009. Les candidats approuvés par les administrateurs de la Fondation en seront informés avant le 15 décembre de l’année de dépôt de candidature.